

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL –
CONCOURS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Les concours octroyés aux associations en subventions sont détaillés dans l'annexe 1 du budget principal.

Je vous propose donc d'approuver les subventions allouées aux associations telles qu'elles figurent à l'annexe 1 du budget principal.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 31 mars 2010

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

Signé

Signé

Yves AUMON

Yves AUMON